Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du Vendredi 21 octobre 2016

Question n° 1 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal prend acte de cette installation.

Question n° 2

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 1er juillet 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

• adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 1^{er} juillet 2016.

Question n° 3

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Ouestion n° 4

Recensement de la population et création d'emplois occasionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

- accepte de recruter 2 agents recenseurs pour chacune des campagnes 2017, 2018 et 2019,
- nomme: Madame Bélinda CHALMIN, coordonnateur communal,

Monsieur Olivier VILLEMON, intervenant en cas de litiges.

Ouestion n° 5

Mise à disposition de services supports de la Ville auprès du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

• autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et réaliser les actes s'y rapportant.

Ouestion n° 6

Mise en place d'un règlement intérieur pour les services municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 25 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Christian BRILLU, Annie GUZZO) ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

• autorise Monsieur le Maire à signer et mettre en place ce règlement intérieur au 1^{er} novembre 2016.

Question n° 7 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

• autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs.

Question n° 8 Contrat d'accord transactionnel d'un agent municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 24 « pour »; 7 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET); 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

• autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de transaction.

Question n° 9

<u>Transfert de l'Office de Tourisme Municipal vers la Communauté de Communes Cœur de France</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

- à transférer les personnels de l'Office de Tourisme au 1^{er} janvier 2017 auprès de la Communauté de Communes Cœur de France et à réaliser les actes s'y rapportant;
- à supprimer les postes correspondants de la Ville au 1^{er} janvier 2017 ;
- à signer les documents à intervenir.

Question n° 10 Suppression de régies de recettes municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

• clôture les régies et sous-régie de recettes municipales de l'Office de Tourisme.

Question n° 11

Acquisition et incorporation d'une parcelle dans le domaine public : route de Charenton

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

- accepte l'acquisition de la parcelle au prix de 20 euros,
- décide de classer la parcelle BV 255 dans le domaine public communal,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

$\label{eq:Question} Question \ n^\circ \ 12$ Cession de parcelle : rue des Frères Moricault

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

- accepte de céder la parcelle cadastrée BV 236 au prix de 650 euros,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 13 Cession de pavillon France Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité: 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

- donne un avis favorable à la cession de ce logement,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Question n° 14 Cession d'une parcelle aux Pétaudes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

- accepte de céder une partie de la parcelle cadastrée BR 160 au prix de 6,97 €/m²,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.

Question n° 15

Mise à disposition à la Communauté de Communes Cœur de France du Couvent des Capucins pour la mise en place d'une maison médicale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Tvissouk INTHAVONG)

• valide le principe de la mise à disposition du Couvent des Capucins à la Communauté de Communes Cœur de France.

Question n° 16

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification de statuts.

Question n° 17

Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de France

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG)

• adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Cœur de France.

Remplacement d'un délégué de la Ville au sein d'organismes extérieurs : conseil d'administration du Collège Jean Moulin

Deux candidats se sont présentés à l'élection du représentant pour le conseil d'administration du Collège Jean Moulin : Monsieur Ludovic PEAUGER et Madame Ginette HURTAULT Résultat du vote :

• Nombre de conseillers absents : 2

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

• Nombre de votants : 31

• Nombre de suffrages exprimés : 31

• Majorité absolue : 16

• Ludovic PEAUGER: 23

• Ginette HURTAULT: 8

Le Conseil Municipal, élit à la majorité absolue, Monsieur Ludovic PEAUGER, représentant titulaire au conseil d'administration du Collège Jean Moulin.

Question n° 18

Remplacement d'un délégué de la Ville au sein d'organismes extérieurs : commission permanente du Collège Jean Moulin

Deux candidats se sont présentés à l'élection du représentant pour la commission permanente du Collège Jean Moulin : Monsieur Ludovic PEAUGER et Madame Ginette HURTAULT

Résultat du vote :

• Nombre de conseillers absents : 2

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

• Nombre de votants : 31

• Nombre de suffrages exprimés : 31

• Majorité absolue : 16

• Ludovic PEAUGER: 23

• Ginette HURTAULT: 8

Le Conseil Municipal, élit à la majorité absolue, Monsieur Ludovic PEAUGER, délégué à la commission permanente du Collège Jean Moulin.

commission permanente da conege dean 1120am.

Ouestion n° 18

Remplacement d'un délégué de la Ville au sein d'organismes extérieurs : CCAS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité : 23 « pour » ; 8 « abstention » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG)

• élit Monsieur Jacques DEVOUCOUX, délégué de la Ville au sein du CCAS.

Ouestion n° 18

Remplacement d'un délégué de la Ville au sein d'organismes extérieurs : Communauté de Communes Cœur de France

Le Conseil Municipal prend acte du remplacement de Madame Angélique RABATÉ par Madame Sophie MARTINAT au sein du Conseil Communautaire.

<u>Détermination du nombre de délégués au sein de la Communauté de Communes</u> Cœur de France

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité: 23 « pour »; 8 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Christian BRILLU, Annie GUZZO, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET); 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG)

• valide la proposition n°7.

Question n° 20 Ouverture dominicale des commerces

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité: 25 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Christian BRILLU, Annie GUZZO) ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

- statue pour 9 ouvertures pour la branche des équipements de la personne ;
- accepte pour les autres branches, les propositions d'ouvertures énoncées, pour l'année 2017.

Question n° 21

Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité: 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

- approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher (C.A.F.),
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 22

Mandat spécial pour une mission en Pologne

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité : 29 « pour » ; 2 « abstentions » (Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET) ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

- donne mandat spécial aux élus,
- autorise la prise en charge des frais inhérents à l'exécution de ce mandat spécial à hauteur de 50% dans la limite de 267 € de remboursement par les quatre Adjoints au Maire et de 100% dans la limite de 534 €, pour le Conseiller Municipal.

Question n° 23

<u>Demande de subvention pour les travaux de requalification de l'îlot des</u> <u>Carmes : actualisation du plan de financement</u>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité: 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

- approuve l'opération de requalification de l'îlot des Carmes et notamment sa première phase d'aménagement des abords,
- valide le plan de financement proposé,

• autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées et à signer tous documents se rapportant à ces demandes.

Ouestion n° 24

Convention relative au soutien financier entre la Ville et le CCAS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité: 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

- accepte le renouvellement de la convention relative aux divers soutiens financiers avec le CCAS,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

Question n° 25 Indemnité du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité: 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

- reconduit le concours du Receveur Municipal pour assurer ces prestations de conseil ;
- accorde l'indemnité de conseil au taux annuel maximum à 100%;
- revalorise cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983.

Question n° 26

<u>Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2017</u>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité: 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

- ouvre les crédits 2017,
- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses.

Question n° 27

<u>Décision modificative budgétaire n°1 : budget principal de la Ville et budget</u> annexe du cinéma

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité: 25 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AURBUN, Gilbert BOYER, Christian BRILLU, Annie GUZZO) ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

• valide cette modification budgétaire n°1.

Ouestion n° 28

Subventions 2017 versées aux associations et compléments 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité : 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

- valide le versement des subventions citées, par anticipation sur le budget 2017,
- valide les nouvelles inscriptions proposées pour 2016.

Question n° 29 Tarifs 2017 et compléments 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité: 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

- fixe les tarifs des services publics pour l'année 2017,
- autorise Monsieur le Maire à accorder, éventuellement, la gratuité totale ou partielle aux organismes caritatifs et sociaux dans le cadre de partenariats avec la Ville,
- autorise Monsieur le Maire à créer un tarif pour les ateliers de la bibliothèque dès l'année 2016.

Ouestion n° 30

Rapports annuels d'activités : SIVU et Communauté de Communes Cœur de France

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces rapports.

Question n° 31 Motion de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité: 31 « pour » ; 2 « absents » (Charlyne VAN STEENWINKEL et Tvissouk INTHAVONG).

• approuve cette motion

Infos et débats **********

Question n° 1 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Madame RABATÉ, Monsieur VINÇON, Maire, indique que Madame COMBES ne souhaite pas siéger au Conseil Municipal et qu'il convient donc d'accueillir Monsieur Ludovic PEAUGER, suivant sur la liste.

Question n° 2

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 1er juillet 2016

Question n° 3

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Question n° 4 Recensement de la population et création d'emplois occasionnels

Recensement de la population et creation d'emplois occasionnels

Question n° 5

Mise à disposition des services supports de la Ville auprès du CCAS

Madame LANOUE précise les conditions de mise à disposition des services supports de la Ville auprès du CCAS.

Monsieur MROZEK souhaite évoquer la question des aides à domicile.

Monsieur VINÇON, Maire, explique que l'activité d'aide à domicile est de plus en plus prise en charge par des structures privées qui arrivent sur le marché. Le savoir-faire du personnel du CCAS ne sera pas perdu, car ces personnes qui aiment leur métier, pourront l'exercer dans une autre structure.

Question n° 6

Mise en place d'un règlement intérieur pour les services municipaux

Monsieur VINÇON, Maire, présente le règlement intérieur qui sera mis en place pour les services municipaux.

Monsieur AUBRUN trouve ce document complet, mais pense que ce qui n'est pas écrit sera donc considéré comme autorisé.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que ce sera le cas, à condition que cela soit également autorisé par la Loi.

Monsieur MROZEK souhaite que des précisions soient apportées aux paragraphes relatifs à la consommation d'alcool ainsi qu'à la consommation de stupéfiants. Il souhaite notamment qu'il soit inscrit que les personnes sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants ne doivent pas être laissées seules et doivent être envoyées vers le médecin du travail ou un service d'urgence.

Monsieur MROZEK demande également que l'on apporte des précisions sur le port des équipements de protection individuelle (EPI), de manière à ce que ces équipements protègent correctement les agents, notamment au niveau des yeux.

Toutes les modifications souhaitées sont intégrées au règlement intérieur.

Question n° 7 Modification du tableau des effectifs

Question n° 8 Contrat d'accord transactionnel

Monsieur VINÇON, Maire, lit le rapport relatif au contrat d'accord transactionnel qui sera signé entre la Ville et l'agent municipal.

Monsieur AUBRUN trouve qu'il est dommage de se priver des connaissances de cet agent sur le site municipal de Montrond.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que le site de Montrond ne sera pas abandonné, bien au contraire. Un travail sera fait avec la DRAC pour une dynamisation du site. Quant aux connaissances de l'agent qui quitte la collectivité, elles ne seront pas perdues puisque l'agent reste près de l'association.

Question n° 9

<u>Transfert de l'Office de Tourisme Municipal vers la Communauté de Communes Cœur de France</u>

Madame LALLIER explique qu'à compter du 1er janvier 2017, l'Office de Tourisme Municipal sera transféré vers la Communauté de communes Cœur de France, conformément aux dispositions de la Loi NOTRe.

Monsieur AUBRUN demande si les salaires seront également transférés et s'ils seront compensés par la Ville.

Monsieur VINÇON, Maire, répond qu'ils seront effectivement transférés mais sans compensation pour la Communauté de communes.

Question n° 10 Suppression de régies de recettes municipales

Ouestion n° 11

Acquisition et incorporation d'une parcelle dans le domaine public : route de Charenton

Question n° 12 Cession de parcelle : rue des Frères Moricault

Question n° 13

Cession de pavillon France Loire : avis de la Ville

Question n° 14 Cession d'une parcelle aux Pétaudes

Monsieur DEVOUCOUX présente cette question relative à la cession d'une parcelle de terrain située aux Pétaudes, au profit de la société France Loire qui y réalisera un projet de « Béguinage ». Monsieur MROZEK demande si le mot « Béguinage » est à prendre au sens étymologique du terme, c'est-à-dire avec un sens religieux.

Monsieur DEVOUCOUX répond que ce ne sera, bien sûr, pas le cas. Il y aura des habitations pour accueillir des personnes âgées ainsi qu'une maison d'activité commune, au centre.

Mise à disposition de la Communauté de communes Cœur de France du Couvent des Capucins pour la mise en place d'une maison médicale

Monsieur PURET explique qu'il est nécessaire de prendre une décision de principe concernant la mise à disposition du Couvent des Capucins, au profit de la Communauté de communes Cœur de France, pour y réaliser une maison médicale pluridisciplinaire.

Monsieur MROZEK, qui pilote ce projet pour la Communauté de communes, explique qu'il y a déjà une dizaine de professionnels de santé prêts à s'installer dans cette future maison médicale, qui s'étalera sur 900 m².

Monsieur VINÇON, Maire explique qu'il reste à rechercher les partenaires financiers pour mener à bien ce projet.

Monsieur Mrozek précise que le projet répond parfaitement aux cahiers des charges de l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) et que par ailleurs les médecins de la clinique sont ravis car cette maison créera une dynamique.

Monsieur VINÇON, Maire explique que cette maison médicale qui comprendra une maison de garde, se situera au cœur d'un pôle de santé qui sera constitué de l'hôpital, la clinique et le laboratoire.

Ouestion n° 16

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher

Question n° 17

Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de France

Question n° 18

Remplacement d'un délégué de la Ville au sein d'organismes extérieurs

Ouestion n° 19

Détermination du nombre de délégués au sein de la Communauté de Communes Cœur de France

Question n° 20 Ouverture dominicale des commerces

Monsieur MARME donne la liste des dimanches au cours desquels les commerces de la Ville seront ouverts en 2017. Cette liste de dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre de l'année pour l'année suivante. Elle est fixée par branche d'activité dans la limite de 12 dimanches travaillés par an.

Monsieur MROZEK demande pourquoi se limiter à neuf dimanches pour la branche « équipement de la personne » alors qu'il en est demandé plus.

Monsieur CANTAT répond que cela permet de ne pas pénaliser le commerce de centre-ville.

Question n° 21

Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher

Question n° 22 Mandat spécial pour une mission en Pologne

<u>Demande de subvention pour les travaux de requalification de l'îlot des</u> <u>Carmes : actualisation du plan de financement</u>

Monsieur DEVOUCOUX présente la demande de subvention qui est faite pour la réalisation des travaux de requalification de l'Îlot des Carmes, première phase, qui comprend l'aménagement de la rue Jean Valette, du Cours Manuel et du parvis de l'Hôtel de Ville. La rue Jean Valette sera aménagée en zone de rencontre limitée à 20 km à l'heure.

Monsieur MROZEK suggère que cette zone de rencontre soit étendue à l'ensemble du Cours Manuel.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que les aménagements se feront petit à petit en veillant à la sécurité et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Question n° 24

Convention relative au soutien financier entre la Ville et le CCAS

Question n° 25 Indemnité du Receveur Municipal

Monsieur VINÇON, Maire, donne les modalités de calcul de l'indemnité que percevra le Receveur municipal chaque année.

Monsieur MROZEK s'interroge sur la nécessité de verser 100 % de cette indemnité puisque c'est un pourcentage maximum.

Question n° 26

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2017

Ouestion n° 27

<u>Décision modificative budgétaire n°1 ; budget principal de la Ville et budget annexe du cinéma</u>

Monsieur DEVOUCOUX donne lecture de la décision modificative budgétaire numéro 1, qui concerne le budget principal de la Ville ainsi que le budget du cinéma.

Monsieur AUBRUN demande à quoi correspondent les 328 000 € qui apparaissent en recettes de fonctionnement au chapitre 76.

Monsieur DEVOUCOUX répond qu'il s'agit du fonds de soutien pour l'emprunt qui a été renégocié en 2015. Cette même somme sera versée chaque année pendant 13 ans.

Question n° 28

Subventions 2017 versées aux associations et compléments 2016

Monsieur PERRONNET donne la liste des subventions qui sont votées par anticipation sur le budget 2017, tant pour les associations que pour le CCAS. Il donne également le montant des subventions complémentaires à voter sur le budget 2016.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que les décisions anticipées sur le budget 2017, permettent au CCAS ainsi qu'aux associations, notamment celles qui emploient du personnel, de fonctionner dès le 1^{er} janvier, sans attendre le vote du budget primitif.

Question n° 29 Tarifs 2017 et réajustement 2016

Monsieur VINÇON, Maire, précise qu'il y a maintien, voire baisse, de ces tarifs et, à la marge, quelques réajustements rendus nécessaires par les contrats en place avec les délégataires.

Question n° 30 <u>Rapport annuels d'activités :</u> SIVU et Communauté de Communes Cœur de France

Monsieur LAINÉ présente les tarifs qui seront applicables en 2017.

51 v O et Communaute de Communes Cue de France

Question n° 31 <u>Motion de l'Association TGV Grand Centre Auvergne</u>

Fin de la séance à 21h30